

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil le douzième (12^e) jour de septembre 2016 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absence motivée

Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
------------------------------------	-----------

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LES CODES D'ÉTHIQUE

Aucune question n'est soulevée.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal	Décision
	• Session ordinaire 15 août 2016	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 12 septembre 2016	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Règlement n° 1128 : Code d'éthique – Élus	Décision
2.3	Règlement n° 1129 : Code d'éthique – Employés	Décision
2.4	Assurance collective – FQM mandataire	Décision
2.5	Monty Sylvestre – Offre de services	Décision
2.6	Atelier de révision Infotech – Budget	Décision

3- Aqueduc et égout

3.1	Rue du Parc – Facturation TGC	Décision
3.2	Conduites d'égout sanitaire – Soumission	Décision
3.3	Station d'épuration – Étude EXP	Décision

- 4- Sécurité publique**
- 4.1 Projets intermunicipaux – Appui Décision
- 5- Voirie et bâtiments**
- 6- Urbanisme et environnement**
- 6.1 Demande d'autorisation 9252-7530 Québec inc. Décision
- 7- Loisirs et culture**
- 7.1 Pique-nique familial – Paniers Décision
- 8- Affaires diverses**
- 9- Liste de la correspondance**
- 10- Période de questions**
- 11- Certificat de disponibilité**
- 12- Levée de la session régulière**

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par André Gamache.

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2016-09-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption du procès-verbal

• Session ordinaire du 15 août 2016

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 15 août 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-09-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du Conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer au 12 septembre 2016

4	PETITE CAISSE	134,05 \$
8	DANY ST-ONGE	394,47 \$
9	BILO-FORGE INC.	98,90 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRÈRES INC.	18 187,52 \$
21	J.N. DENIS INC.	5 557,79 \$
34	MEGABURO	123,18 \$
36	RÉAL HUOT INC.	771,92 \$
52	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00 \$
55	BENOIT BOISVERT	77,65 \$
120	RETRAITE QUÉBEC	848,40 \$
133	JERÔME BRETON	18,00 \$
177	LE CENTRE DU CAMION (AMIANTE) INC.	130,35 \$
254	ALTERNATEURS DÉMARREURS WEEDON ENR	143,72 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	174,48 \$
384	HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉ	1 188,19 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE	1 854,89 \$
480	GARAGE LUC BÉLIVEAU	108,02 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	481,06 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	89,41 \$
689	SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER INC.	229,95 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	6 545,21 \$
713	GRAYMONT	259,42 \$
762	RESSORTS ROBERT-TRACTION MÉGANTIC	663,64 \$
774	CHRISTIAN VACHON	18,00 \$
820	LA COOP DES CANTONS	29,87 \$
885	PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	2 377,40 \$
1030	ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	1 420,71 \$
1066	ALSCO CORP.	293,83 \$
1077	BATTERIES G.B. INC.	250,54 \$
1120	ANDRÉ GAMACHE	199,97 \$
1142	PUBLIFORME INC.	193,16 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	373,67 \$
1222	SERGE GÉLINAS	82,50 \$
1281	CEDAROME CANADA INC.	689,84 \$
1296	XEROX CANADA LTÉE	895,56 \$
1297	AON HEWITT	2 581,30 \$
1321	VALORIS	4 512,08 \$
1338	MULTI-SERVICES M.G.M. INC.	583,15 \$
1356	ENVIRONEX	709,85 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	255,87 \$
1396	TRAVAUX AGRICOLES RICHARD LAPOINTE	3 707,94 \$
	TOTAL	57 275,46 \$

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-09-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 12 septembre 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du Conseil le rapport sur la situation financière en date du 12 septembre 2016.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts **Daniel Poirier**

↳ **Aqueduc** :

Sujets traités au point 3.

↳ **Égout** :

Sujets traités au point 3.

Relations de travail **André Gamache**

Rien à signaler.

Développement (Internet, services de proximité, Pacte rural) **Daniel Poirier**

↳ **Logements sociaux** :

Le Conseil a rencontré monsieur Serge Vaillancourt (Groupe de Recherche Technique) et son équipe. À cette occasion, il fut présenté une nouvelle demande de subvention fédérale (SCHL) selon laquelle la Municipalité pourrait recevoir un montant maximal de 50 000 \$ afin de poursuivre l'étude. Aucun investissement n'est exigé de la Municipalité. Le Conseil analysera la demande et prendra une décision à très court terme.

↳ **Domaine Aylmer** :

Une rencontre importante aura lieu le 15 septembre. La firme Lemay Stratégies présentera au Conseil et aux membres de la Table de concertation, des projets de développement au Domaine Aylmer.

Monsieur Poirier tient à rassurer les citoyens à l'effet que l'accès public et la quiétude des lieux sont des valeurs qui seront toujours considérées dans la perspective d'un développement écologique. À suivre...

Voirie, Équipements & Transports **J.-Denis Picard**

Les réparations dans les chemins suite aux pluies diluviennes ont occasionné des dépenses d'environ 40 000 \$: épandage de gravier, nettoyage de bermes et fossés, etc.

Au nom des membres du Conseil, monsieur André Gamache tient à saluer les employés de voirie pour le travail effectué malgré les difficultés rencontrées ces dernières semaines. Ils ont su adapter leurs tâches priorisant les situations problématiques, et ce, dans un climat d'entraide. Il ajoute en terminant que l'on peut être fier de notre équipe de voirie.

Considérant qu'il s'agit d'un « Acte de Dieu », une aide financière est disponible. D'après les infos reçues, la Municipalité devrait être compensée pour environ 30 %.

↳ Stratford-Info :

La prochaine parution du Stratford-Info est prévue en septembre.
Le calendrier des activités des loisirs est distribué.

↳ MADA :

Lancement de la Politique Famille incluant le plan d'action à l'occasion de l'activité annuelle du Pique-nique familial.

Des napperons représentant la politique et ses actions sont remis aux différents commerces opérant à Stratford.

Un comité de suivi est formé afin de réaliser les différentes actions.

Finances & Budget**Richard Picard**

Des actions imprévues dans le secteur égout font en sorte qu'il y a dépassement de coûts versus le budget.

Urbanisme & Domaine Aylmer**J.-Denis Picard**

Rien à signaler.

Environnement**Jean-Denis Picard**

Caractérisation des bandes riveraines : La Municipalité a engagé un étudiant pour terminer le travail amorcé par la MRC du Granit. À la fin de l'été, toutes les propriétés auront été visitées. Madame Catherine Mercier de la MRC du Granit ainsi que monsieur Dany St-Onge supervisent son travail.

Bâtiments**André Gamache**

Rien à signaler.

Loisirs, Culture, Bibliothèque et Tourisme**Sylvie Veilleux****↳ Activités :**

Programmation d'automne : belle offre d'activités offertes par les gens d'ici, débutant cette semaine.

↳ Bibliothèque :

La bibliothèque est toujours ouverte le jeudi de 15 h à 19 h 30 en plus du vendredi.

↳ Journée des sommets :

Le 8 octobre, au marais Maskinongé, sera l'occasion de dévoiler un panneau informatif qui invite à découvrir et à protéger un oiseau rare nommé le « petit blongios ».

↳ Sentier du marais Maskinongé : (Richard Picard)

Un nouveau panneau sera installé à l'entrée du marais, représentant les 3 boucles.

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le Conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus*, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2016-09-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Règlement n° 1128 : Code d'éthique – Élus

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

De décréter ce qui suit :

Article 1

Le Règlement n° 1128 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant, après l'article 3, l'article suivant :

« 3.1 Activité de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention, a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2016-09-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Règlement n° 1129 : Code d'éthique – Employés

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

De décréter ce qui suit :

Article 1

L'article 3 du règlement n° 1080 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié en remplaçant l'ancienne Annexe A par l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Ajout du paragraphe suivant à l'annexe A :

*« Règle 8 – Les activités de financement
Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »*

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2016-09-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Assurance collective – Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalités ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la Municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat-cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWIIT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la Municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016;

Que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la Municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité financière;

Que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2016-09-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache souligne que la Municipalité pourra bénéficier de gains appréciables suite à cette démarche.

2.5 Monty Sylvestre – Offre de services

Considérant l'offre de services juridiques en date du 29 août 2016;

Considérant que l'approche forfaitaire n'a jamais été retenue par le Conseil;

Considérant que la Municipalité est satisfaite des services professionnels reçus jusqu'à maintenant et désire renouveler le mandat pour 2017;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à la pièce, selon les besoins, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, selon les termes de l'offre du 29 août 2016.

2016-09-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise qu'il est plus avantageux de procéder ainsi.

2.6 Atelier de révision Infotech – Budget

Considérant qu'il sera très utile pour la direction de participer au webinaire, conférence en ligne, sur le budget;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

D'autoriser la direction à participer à cette formation sur le web, au coût de 145 \$ plus taxes.

2016-09-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Aqueduc et égout

3.1 Rue du Parc – Facturation TGC

Attendu que TGC inc. a déposé le décompte progressif n° 4 correspondant aux travaux de pavage de la rue du Parc;

Attendu que la firme EXP recommande le paiement;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

D'autoriser le versement de 19 854,82 \$ incluant les taxes.

2016-09-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Daniel Poirier explique qu'une inspection a été effectuée par monsieur Pierre Grondin de la firme EXP démontrant que les travaux ont été exécutés en conformité avec les plans et devis et selon les règles de l'Art.

3.2 Conduite d'égout sanitaire – Soumission

Considérant que le plan d'intervention exige le nettoyage et l'inspection TV des conduites d'égout sanitaire;

Considérant l'offre de service de la firme Groupe ADE Estrie inc. pour l'exécution des travaux sur environ 50 % des conduites;

Considérant que la Municipalité ciblera les sections les plus à risques;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

De mandater la firme Groupe ADE Estrie inc. pour l'exécution des travaux; le montant maximal alloué étant de 15 000 \$, dont environ 2 200 \$ pour d'éventuels nettoyages du réseau. Cette dépense sera remboursée par la TECQ.

2016-09-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Daniel Poirier ajoute que 2 options étaient proposées : soit l'exécution sur la totalité ou sur 50 % des conduites d'égout, toutes âgées de plus de 50 ans. Le Conseil a opté pour la 2^e proposition, tout en ciblant les rues les plus problématiques :

- Rue des Cèdres;
- Rue des Peupliers;
- Rue des érables;
- 1^{re} avenue.

Cette dépense est incontournable : le plan d'intervention à transmettre au MAMOT l'exige.

Ceci étant, la Municipalité pourra souscrire à une demande de subvention pouvant atteindre 83 % des coûts advenant le remplacement d'équipements et de conduites sur le réseau. La demande de subvention doit être déposée d'ici le 30 novembre 2016.

3.3 Station d'épuration – Étude EXP

Considérant la vétusté des équipements à la station d'épuration;

Considérant les nouvelles normes mises en place par le MDDELCC;

Considérant que depuis peu, les normes prescrites sont difficiles à rencontrer;

Considérant que le Conseil désire intervenir afin de régulariser la situation;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

De mandater monsieur Jacques Pezet de la firme EXP afin de procéder à une étude pour la mise aux normes des effluents de la station d'épuration, suivant un tarif forfaitaire de 8 400 \$ + taxes.

2016-09-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Daniel Poirier précise que malgré le rehaussement du radier et la vidange de l'étang no 2, la difficulté de rencontrer les nouvelles normes du ministère demeure. Par ce mandat, le Conseil sera informé des actions à prendre pour corriger la situation. À noter que le coût de cette étude est remboursé par la TECQ.

4- Sécurité publique

4.1 Projets intermunicipaux – Appui

Considérant l'offre de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine de participer à une étude de regroupement des services incendie dans la MRC des Appalaches;

Considérant que la réflexion sur le regroupement des services incendies n'a pas à se limiter aux frontières des MRC et que les réflexions résultant de cette étude pourraient être utiles à Stratford dans la MRC du Granit;

Considérant que les résultats de l'étude n'engagent en rien la Municipalité du Canton de Stratford à adhérer, en tout ou en partie, à quelque élément que ce soit résultant des recommandations qui émaneraient de cette étude;

Considérant que le projet **d'étude de regroupement incendie du secteur sud** nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le *Fonds de développement des territoires - volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC des Appalaches 2015-2016;

Considérant que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

D'appuyer le projet tel que défini précédemment et d'appuyer la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine afin qu'elle soumette en notre nom une demande de financement pour un montant de 24 000 \$ dans le cadre du *Fonds de développement des territoires – volet projets structurants*;

Que notre municipalité s'engage à contribuer au projet pour un montant de 1000 \$ en partenariat avec les municipalités participantes.

2016-09-13

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute en terminant que l'appui à cette étude s'inscrit dans la continuité logique d'une démarche entreprise il y a 2 ans.

5- Voirie et bâtiments

Sujet non traité.

6- Urbanisme et environnement

6.1 Demande d'autorisation 9252-7530 Québec inc.

ATTENDU que la demanderesse s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir une autorisation pour aliéner aux acquéreurs, Augustin Lévesque et Denise Claude, une parcelle de terrain de 4 677,1 mètres carrés sur les lots P-12-B et P-12-A du cadastre du Canton de Stratford comme agrandissement à l'emplacement résidentiel de 1 967,0 mètres carrés sur le lot 12B-1 qui bénéficie de droits acquis;

ATTENDU que sur la parcelle visée de 4 677,1 mètres carrés on retrouve une grange-étable ainsi qu'un hangar désaffectés;

ATTENDU que ces bâtiments ne sont d'aucune utilité pour la demanderesse;

ATTENDU qu'il serait d'ailleurs trop onéreux pour la demanderesse de rénover ces bâtiments dont elle n'a d'ailleurs pas besoin;

ATTENDU que sans la vente aux acquéreurs, ces bâtiments vont continuer à se détériorer entraînant ainsi à brève échéance leur effondrement;

ATTENDU que l'agrandissement projeté permettrait aux acquéreurs de rendre conforme avec les règlements de zonage de la Municipalité l'emplacement résidentiel sur le 12B-1 en plus de régulariser l'occupation du puits;

ATTENDU que la demande ne sera aucunement susceptible d'affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

D'APPUYER la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

2016-09-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Loisirs et culture

7.1 Pique-nique familial - Paniers

Considérant que huit (8) paniers ont été remis aux nouveaux arrivants lors du Pique-nique familial;

Considérant que le comité du Pique-nique familial a avancé la somme de 413,65 \$ (rapport déposé par madame Solange Quirion) pour le montage de ces paniers;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Rembourser ce montant au comité du Pique-nique familial en les remerciant chaleureusement pour le travail accompli.

2016-09-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Madame Sylvie Veilleux précise que les paniers étaient composés de produits locaux tels que :

- Cartes de souhaits faites à la main;
- Linges à vaisselle tissés par les Fermières;
- Produits de l'érable et de pommes;
- Échantillons de différentes essences par Cédarome;
- Etc.

8- Affaires diverses

Sujet non traité.

9- Liste de la correspondance

- Berges du lac de la Héronnière :
Dépôt d'une demande de déneigement
- Caractérisation des bandes riveraines :
Dépôt du rapport de monsieur Philippe Di Pietrantonio
- Lettre de monsieur Jean-Guy Morasse : lecture par monsieur André Gamache. Une vérification sera effectuée par les employés de voirie.

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce douzième (12^e) jour de septembre 2016.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 20 h 12.

2016-09-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

André Gamache
Maire

Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière